

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>DÉLIBÉRATION N° 392/2024</b>	<b>OBJET :</b> Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 janvier 2024
<b>Date de la convocation :</b> 27/02/2024 <b>Date de la séance :</b> 04/03/2024 <b>Présidence de séance :</b> Jean-Paul MUNNIER, Maire <b>Secrétaire de séance :</b> David LOYSEAU	<b>Membres présents :</b> MM. Jean-Paul MUNNIER, Colette BESANÇON, Robert GRILLON, Aurélie DZIERZYNSKI, David LOYSEAU, Dominique THIEBAULT, Olivier DALON, Pierre CHARITÉ, Jean-Pierre CUGNEZ, Serge MENNECIER, Gérard BERTHON, Christiane MONA, Marie-Andrée WACOGNE, Christophe CHARLES, Pascal GAUTHIER, Zahia LAZAAL, Nadia LAKHDER, Christian DRIANO, Jean-Christophe OCHIER.
<b>Membres en exercice : 29</b>  <b>Membres présents : 19</b> <b>Membres représentés : 6</b> <b>Membres excusés : 4</b> <b>Membres absents : 0</b> <b>Votants : 25</b>	<b>Membres absents représentés :</b> Mme Majda CHETTAT BENATTABOU donne pouvoir à M. David LOYSEAU M. Alain CLÉMENT donne pouvoir à M. Olivier DALON Mme Fanny SAUNIER donne pouvoir à M. Jean-Paul MUNNIER Mme Séverine COENART donne pouvoir à M. Pierre CHARITÉ Mme Josette NICOLET donne pouvoir à M. Robert GRILLON M. Saïd NOUNA donne pouvoir à Mme Colette BESANÇON <b>Membres absents excusés :</b> Mme Jacinthe NUNHOLD M. Ismaël BOUDJEKADA M. Laurent VIEILLE Mme Yasmina TABECHE <b>Membres absents non excusés :</b> Néant
<b>VOTE : UNANIMITÉ</b>  <b>POUR : 25</b> <b>CONTRE : 0</b> <b>ABSTENTION : 0</b>	
Extrait certifié exécutoire compte tenu de sa transmission au contrôle de la légalité le 06/03/2024 et de sa publication le 07/03/2024	
Conformément à l'article L. 2121-25 modifié du CGCT, la liste des délibérations, examinées en séance du 04/03/2024 par le conseil municipal, a été affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune le 07/03/2024	

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 janvier 2024.

À l'unanimité, après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 janvier 2024 joint en annexe à la présente délibération.

Le Maire,  
Jean-Paul MUNNIER.



Le secrétaire de séance,  
David LOYSEAU.

